



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prêts

Question écrite n° 40902

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'accès au crédit bancaire pour les personnes de plus de soixante ans. En effet, l'espérance de vie et la qualité de vie des seniors augmentent d'années en années, rendant légitimes les demandes de ces personnes de plus de soixante ans d'accéder au crédit bancaire pour un prêt à la consommation (achat de voiture, travaux d'entretien de la maison), voire un projet immobilier. Or les établissements bancaires semblent réticents à accorder des crédits aux personnes âgées malgré un cautionnement ou des garanties familiales ce qui peut conduire à des situations discriminatoires. Aussi, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour faciliter l'accès au crédit bancaire pour les personnes de plus de soixante ans.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40902

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11175

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)